



**Orientations stratégiques en faveur du soutien du Département à la vie associative suite aux Assises de l'Engagement**

**Rapport n° CD/2017/027**

**Service Chef de file :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Service(s) associé(s) :**

A – Direction générale des services

Résumé :

Le Département est un acteur majeur du financement de la vie associative en apportant son soutien à près de 2 000 associations chaque année, représentant 225 M€ de financement.

Cependant, pour mieux répondre au développement de nouvelles formes de soutien, le Département a lancé les Assises de l'engagement, une démarche innovante et participative. De décembre 2016 à juin 2017, elles ont été conduites avec la participation de près de 150 associations qui ont apporté leurs contributions à la production d'idées et de propositions, portant à la fois sur la définition de nouveaux modes de partenariat et sur la mise en place d'actions nouvelles mobilisant l'ensemble de la collectivité départementale et ses territoires.

Les Assises de l'engagement se poursuivent dans une deuxième phase de travaux. Le présent rapport propose à l'Assemblée départementale de décider de fixer les orientations de l'ensemble de cette démarche co-construite avec les associations visant au développement de la vie associative et s'articulant pleinement avec le développement des territoires et l'élaboration des futurs contrats départementaux.

**1. Les Assises de l'engagement, une démarche de co-construction de nouveaux partenariats avec les associations**

Les associations jouent un rôle irremplaçable, dans les quartiers, les villes et les villages du département où elles sont actives au quotidien. Elles constituent le terreau d'une société civile dynamique et des vecteurs de citoyenneté et d'engagement pour tous les bas-rhinois.

Si 2 500 associations emploient 29 000 salariés et contribuent ainsi au développement économique du département, toutes, quelle que soit leur taille animent les territoires et y rendent des services à la population, grâce à la mobilisation des bénévoles. Elles interviennent dans des domaines aussi divers que la santé, l'aménagement du territoire, le sport, la culture, les loisirs ou la cohésion sociale. Le Département peut compter sur elles pour agir au plus près des habitants et renforcer ses politiques publiques, son service au public.

Les associations sont essentielles par ce qu'elles font, ainsi que par ce qu'elles sont. Elles permettent à chacun de s'associer autour d'une volonté commune ou d'un projet commun, de le construire, l'organiser, le mettre en œuvre. Elles mobilisent des compétences individuelles et collectives, des savoirs, des envies, du temps, et contribuent ainsi à faire vivre la démocratie. Par l'implication de forces vives, par des capacités de mobilisation de la société civile, les associations contribuent à relever les défis sociétaux. Fortes de cette richesse humaine qui les anime, elles sont source de créativité et d'innovation.

C'est grâce à cet engagement des bénévoles, sous toutes ces formes, que la cohésion sociale est renforcée et que vit la démocratie. Le Département y est très attaché et il a déjà pu le montrer à travers quelques actions, telles la mise en place du pass'engagement qui vise à valoriser les compétences informelles acquises par les jeunes dans leurs actions bénévoles ou bien en favorisant la participation solidaire de ses agents à la journée de collecte de la banque alimentaire.

L'exécutif départemental souhaite que le Département continue à s'engager aux côtés de ces acteurs en redéfinissant ses modes de soutien et ses modalités de partenariat.

Le Département est un acteur majeur du financement de la vie associative, en apportant son soutien à 2 000 associations chaque année, représentant 225 M€. Son appui peut aussi prendre d'autres formes et c'est pour mieux développer ces modalités de soutien, que le Département en mobilisant ses services et ses réseaux a souhaité organiser les **Assises de l'engagement, une démarche innovante et participative**.

Les Assises de l'Engagement ont été lancées à la fin de l'année 2015 pour co-construire de nouveaux partenariats et produire des solutions concrètes avec l'ensemble des acteurs de la société : collectivités, associations, institutions et entreprises, pour mobiliser les citoyens et valoriser leur engagement. Il s'agit de faire équipe avec les associations et de continuer à soutenir la vie associative par un renouvellement de ce soutien construit avec les acteurs. Les travaux des Assises se poursuivent à ce jour. Elus et services départementaux, ainsi que les représentants de plus de 60 structures associatives sont chargés de proposer des actions concrètes adaptées au tissu associatif local.

## **2. Des objectifs inscrits dans le temps et dans une démarche prospective**

Les Assises de l'engagement entrent en adéquation et sont une traduction du changement de paradigme amorcé par le Département. En effet, la démarche permet de rejoindre l'ambition de la collectivité à construire des territoires forts qui favorisent le développement et l'épanouissement des habitants. Dans cette perspective, trois objectifs sont poursuivis à travers les Assises de l'engagement :

- travailler ensemble pour co-construire l'action publique, imaginer et faire émerger les projets qui répondront aux enjeux de société identifiés ensemble et partagés. Autrement dit, donner une véritable consistance au terme de « partenaire ».
- faire tomber les cloisons public/privé ou associatif/marchand, inciter à coopérer avec d'autres secteurs et champs d'activité. En encourageant des synergies, parfois inédites, la collectivité entend favoriser l'innovation et créer les conditions propices à l'expression de la créativité et des talents.
- modifier en profondeur la relation de la collectivité avec les acteurs des territoires, parmi lesquels, les associations. Par la démarche d'élaboration de nouveaux contrats départementaux de développement territorial et humain, le Département veut faciliter l'implication des acteurs institutionnels et associatifs pour faire émerger et promouvoir et soutenir de nouveaux projets.

### **3. Un engagement du Département en faveur du développement de la vie associative en territoire par la co-construction d'une politique départementale de la vie associative**

Afin que son action soit lisible et qu'elle puisse s'inscrire dans le temps, le Département se doit de disposer d'une véritable politique publique sur le développement de la vie associative.

La dynamique créée par les Assises de l'Engagement a fait émerger la volonté du Département d'intégrer plus fortement la vie associative au sein de son action quotidienne. Les associations ont manifesté par leur présence et leur participation active tout au long des travaux, leur intérêt pour cette démarche partagée. Celle-ci a en effet permis l'expression des attentes respectives et révélé la nécessité de poursuivre dans ce sens. Elle a également permis de formaliser des axes de travail et des principes d'actions pour l'avenir.

#### **3.1. Les principes d'actions**

Directement issues de la démarche des Assises, 4 orientations vous sont proposées afin de guider les travaux de co-construction :

##### **Orientation 1 : Encourager le rôle des associations dans le vivre-ensemble**

Au nombre de ses multiples facettes, l'association représente un lieu d'accueil au sein duquel les énergies et les volontés se mettent au service d'un projet commun. Cette fonction d'accueil peut avoir une véritable utilité sociale notamment en redonnant confiance aux publics les plus fragiles. Par ailleurs, la vitalité du tissu associatif bas-rhinois a été saluée tout au long de la démarche des Assises de l'Engagement. Cette reconnaissance se doit d'être diffusée à une plus large échelle.

##### **Orientation 2 : Favoriser le développement de projets locaux innovants sur des problématiques partagées**

L'ensemble des partenaires d'un territoire doit disposer des moyens de faire valoir leurs propositions de solutions aux besoins ciblés, ancrées territorialement et relevant des compétences départementales. Il s'agit de créer les conditions favorables à l'avènement de l'intelligence collective pour faire émerger ensemble de nouveaux projets que les associations porteront.

##### **Orientation 3 : Promouvoir et valoriser l'engagement**

L'activité associative fait émerger les savoir-faire et les compétences des bénévoles. La reconnaissance de ces talents constitue un socle sur lequel ils peuvent s'appuyer pour consolider leur engagement, voire pour nourrir un projet personnel ou professionnel.

##### **Orientation 4 : Soutenir les associations afin de pérenniser leur action**

S'appuyant sur le réseau d'acteurs publics et privés intervenant dans le champ associatif, les rapprochements entre associations et secteur économique pourraient être développés ainsi qu'un accompagnement vers ces partenariats. Il s'agit ainsi d'aider les associations dans leur recherche de ressource et de financement dans un éventail d'alternatives : mécénat d'entreprises ou de compétences, sponsoring, crowdfunding, etc., mais également aider les associations à surmonter astucieusement des difficultés par la production participative et collaborative (crowdsourcing).

### **3.2. La création d'un Conseil Départemental de la Vie Associative**

#### **Orientation 5 : créer un conseil départemental de la vie associative pour co-construire une politique de soutien en faveur des associations**

Il est proposé que le Département s'associe à ses partenaires associatifs afin de créer une instance permanente, représentative de la diversité des domaines d'action associative.

Cette démarche innovante permettra de pérenniser le dialogue initié par les Assises, d'approfondir les partenariats, de co construire la politique départementale de la vie associative, de la faire évoluer et de développer des projets au service des Bas-rhinois. Le conseil départemental de la vie associative sera attendu sur son expertise afin que les réalités de terrain irriguent la future politique départementale.

#### **4. Les moyens au service de la co-construction et du développement de la politique départementale de la vie associative**

Afin de soutenir les associations dans le montage de projets répondant à des enjeux partagés, des priorités consolidées ensemble, il est proposé que le Département mobilise une **équipe de quatre conseillers à la vie associative** déployée sur le territoire. Cette ressource humaine a vocation à apporter son ingénierie aux associations afin qu'elles aient l'opportunité de participer pleinement au portage des politiques publiques. Au sein des équipes d'animation du territoire, placées sous la responsabilité des délégués de la direction générale, ils seront les interlocuteurs privilégiés des partenaires.

Ils feront vivre cette nouvelle politique notamment par les moyens suivants:

#### **Orientation 6 : production d'un état des lieux du soutien à la vie associative**

Il est proposé de repérer et de mettre en réseau les acteurs qui opèrent en direction des associations, dresser la carte de ce maillage en territoire pour ensuite contribuer à l'animation de ce réseau.

#### **Orientation 7 : constitution et animation d'un réseau d'appui et de soutien à la vie associative en partenariat avec Alsace Mouvement Associatif**

Le parcours d'une association peut être émaillé de problématiques nécessitant l'intervention d'interlocuteurs ciblés selon la complexité de la situation et les caractéristiques du territoire d'action. Il est proposé de développer et de promouvoir un réseau d'appui et de soutien, à destination des associations locales, à 3 niveaux d'interlocuteurs (acteurs du développement local, acteurs spécialisés, experts).

#### **Orientation 8 : mobiliser pleinement les conseillers territoriaux à la vie associative dans le développement des projets territoriaux**

L'action des conseillers territoriaux à la vie associative s'inscriront pleinement dans la démarche du contrat départemental, nouvel instrument de développement des projets en territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, le Conseil Départemental :*

- Autorise la co-construction d'une politique départementale de la vie associative
- Approuve les orientations de cette politique, soit :
  - o Encourager le rôle des associations dans le vivre-ensemble

*o Favoriser le développement de projets locaux innovants sur des problématiques partagées*

*o Promouvoir et valoriser l'engagement*

*o Soutenir les associations afin de pérenniser leur action*

*- Décide du principe de création d'un Conseil Départemental de la vie associative*

*- Décide de la mobilisation des conseillers territoriaux à la vie associative pour le déploiement de cette politique sur le territoire*

*- Délègue à la commission permanente l'adoption de toute décision et de tout acte en lien avec la mise en œuvre de la politique départementale*

Strasbourg, le 07/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY